

La médiation dans les cours de français juridique destinés aux étudiants en droit

DANIELA VEŠKRNŮVÁ

(Brno)

MEDIATION IN LEGAL FRENCH COURSES FOR STUDENTS OF LAW

How can the skill of mediation enrich courses in legal French? What other skills can it develop? How can students benefit from it in their professional lives? The concept of linguistic mediation, introduced into language teaching by the Common European Framework of Reference for Languages in 2001, was extended and clarified by its Supplementary Volume (2018), which emphasises the social dimension of this language activity. In the professional context, the skill of linguistic mediation very often includes aspects of (inter)cultural mediation. For law students, it is particularly useful since it can help build bridges between different legal cultures and contribute to a better understanding of their specificities (interlinguistic mediation). Also, it facilitates communication between the expert and the non-professional (lawyer and client, judge and parties, etc.), when the lawyer has to explain a complex legal concept in clear and understandable language (intralinguistic mediation). It is this skill that we focus on in the legal French courses given to students at the Faculty of Law at Masaryk University, alongside the other skills it links: reception, production and interaction. In our contribution, we propose to examine the question of how to work with the legal language in the FOS classroom, based on the available reference framework, in particular the CECR Supplementary Volume (2020 French version).

KEYWORDS: mediation, French for specific purposes, legal French, Common European Framework of Reference for Languages (CEFR), CEFR Complementary Volume

MOTS-CLÉS: médiation, français sur objectifs spécifiques, français juridique, Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), Volume complémentaire du CECR

INTRODUCTION

La notion de médiation n'est pas nouvelle dans le domaine de l'enseignement des langues étrangères. Elle apparaît déjà dans la première version du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECR) publié par le Conseil de l'Europe en 2001 où elle a été introduite en tant que « activité langagière de médiation ». L'intérêt pour cette notion a été réactualisé grâce aux descripteurs élaborés par les auteurs du *CECR – Volume complémentaire* publié en 2018. Ainsi, la médiation linguistique a pu être davantage intégrée dans les pratiques pédagogiques.

L'intérêt de cet article porte sur la médiation dans les cours de français juridique destinés aux étudiants en droit. Dans la première partie, le concept de médiation et sa place dans l'enseignement des langues seront présentés, ainsi que le résumé de son évolution. Dans la deuxième partie du texte seront esquissées les possibilités de son intégration dans les cours de français juridique destinés aux étudiants en droit, c'est-à-dire au public universitaire.

1. ÉVOLUTION DE LA NOTION DE MÉDIATION

1.1 Cadre européen commun de référence pour les langues

La notion de médiation apparaît déjà dans la première version du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECR)

élaborée en 1996¹ (COSTE – CAVALLI, 2014 : 102). Elle y est envisagée sous la forme d'une activité langagière permettant « par la traduction et l'interprétariat, le résumé ou le compte rendu, de produire à l'intention d'un tiers une (re)formulation accessible d'un texte premier auquel ce tiers n'a pas d'abord accès direct » (Conseil de l'Europe 2001 : 18). Cette activité langagière est présentée à côté de la réception, de la production et de l'interaction. Ces quatre activités ont remplacé dans la nouvelle conception apportée par le CECR les quatre compétences traditionnelles (les compréhensions écrite et orale et les productions écrite et orale). Dans cette nouvelle conception, l'interaction n'est pas simplement la somme de la réception et de la production, mais elle représente une valeur ajoutée, celle de la co-construction du sens (PICCARDO, 2012 : 289 ; NORTH – PICCARDO, 2016 : 9). Le rôle du médiateur est fondamental, il occupe la position d'intermédiaire qui s'abstient d'exprimer sa pensée, son rôle est de comprendre et de transmettre les dires d'autrui. La médiation est donc une activité langagière à part entière, différente de la production (expression de soi). Il s'agit d'une activité pluridimensionnelle qui convoque les compétences linguistique, discursive, pragmatique et interculturelle (ĐURIC, 2019 : 173).

Dans les activités de médiation, l'utilisateur de la langue n'a pas à exprimer sa pensée mais doit simplement jouer le rôle d'intermédiaire entre des interlocuteurs incapables de se comprendre en direct. Il s'agit habituellement (mais non exclusivement) de locuteurs de langues différentes. Parmi les activités de médiation on trouve l'interprétation (orale) et la traduction (écrite), ainsi que le résumé et la reformulation de textes dans la même langue lorsque celle du texte original est incompréhensible pour son destinataire. (Conseil de l'Europe 2001 : 71)

La médiation est caractérisée par le CECR 2001 comme la « transmission d'informations entre des personnes qui, pour une raison ou une autre, sont incapables de communiquer directement » (Conseil

¹ Le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECR) a été publié en 2001 par la Division des Politiques Linguistiques du Conseil de l'Europe, mais les travaux préparatoires ont commencé déjà en 1991.

de l'Europe 2001 : 48). Les activités de médiation qui peuvent avoir une forme orale ou écrite représentent différentes formes de reformulation et de remaniement de textes, ainsi que la traduction et l'interprétation qui, dans cette période, sont souvent évoquées comme quasi synonymes de la médiation (PICCARDO, 2012 : 289). Il s'agit donc d'une pratique communicative qui peut être intralingue ou interlangue, professionnelle ou non.

Même si la première édition du CECR ne traitait la médiation que brièvement et surtout ne comportait pas de descripteurs nécessaires pour la clarification de ce concept et son intégration dans les pratiques pédagogiques², elle avait posé les bases du concept de médiation linguistique. Depuis, ce concept a évolué, intégrant les changements de la situation sociale dans le contexte européen et les besoins des apprenants qui y sont liés. Il a été ensuite élargi et développé dans la version actualisée du CECR publiée en 2018 et 2020.

1.2 Volume complémentaire du CECR

Le *CECR – Volume complémentaire* publié en 2018³ présente un « modèle plus riche de la médiation » (Conseil de l'Europe 2021 : 35)

² Pourtant, dans de nombreux pays européens (Allemagne, Autriche, Suisse, Italie, Espagne ou Grèce) la médiation est considérée comme une compétence clé et elle est déjà bien ancrée dans les curriculums scolaires ainsi que dans les manuels d'enseignement des langues étrangères (MAREČKOVÁ, 2021 : 3). En Allemagne, elle représente une partie des normes et standards de la formation, des curriculums de tous les Länder et des exigences dans les examens de fin d'enseignement secondaire (BIEDERMANN, 2014 : 86). Par conséquent, la médiation est donc présente dans la discussion scientifique de la didactique des langues étrangères et apparaît dans les manuels modernes.

³ *Common European Framework of Reference for Languages: learning, teaching, assessment. Companion Volume with new descriptors* a été publié en anglais en 2018 et en version complétée en 2020 par le Conseil de l'Europe. Il a été traduit en français en 2018 (*Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer. Volume complémentaire avec de nouveaux descripteurs*) et en 2021 (*Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer. Volume complémentaire*). Cette dernière version sert de référence pour le présent article dans la plupart des cas.

et témoigne du fait que cette notion reflète les phénomènes sociétaux liés au développement dynamique au XXI^e siècle où la mobilité sociale a augmenté, où les sociétés sont devenues de plus en plus multilingues et multiculturelles et où on attend que les individus soient de plus en plus plurilingues et pluriculturels (ĐURIĆ, 2019 : 175). La médiation continue d'être comprise comme quatrième activité linguistique mais sa conception a été élargie : la médiation relie désormais la réception, la production et l'interaction et ces quatre activités sont en synergie constante (GIRARDET, 2022 : 59).

Le *CECR – Volume complémentaire* met également l'accent sur la dimension sociale de la médiation. Il l'envisage comme un acte social au cours duquel le médiateur contribue à une communication réussie entre les interlocuteurs, favorise leur coopération, crée des passerelles pour transmettre du sens soit au sein d'une même langue (médiation intralange) soit d'une langue à une autre (médiation interlangues), facilite la compréhension et prévient les situations délicates et des tensions éventuelles (Conseil de l'Europe 2021 : 97). Ainsi, le rôle d'un médiateur pendant la communication exige, entre autres, une intelligence émotionnelle et la capacité de créer les conditions appropriées pour la communication et la coopération entre les locuteurs.

Dans le *CECR – Volume complémentaire* le concept de la médiation est élargi, précisé et détaillé. Il englobe désormais, outre la médiation interlangue, aussi la « médiation liée à la communication et à l'apprentissage ainsi que la médiation sociale et culturelle » (Conseil de l'Europe 2021 : 36). Le nombre d'activités de médiation a été considérablement élargi, elles sont organisées en trois groupes : médiation de textes, médiation de concepts et médiation de communication. Pour chaque groupe, des échelles de descripteurs ont été élaborées⁴. L'accent est mis sur la médiation intralange qui n'était qu'esquissée dans la première version du CECR de 2001. Les stratégies de médiation, elle aussi décrites modestement dans le CECR de 2001, sont présentées comme des techniques utilisées pour clarifier le sens de ce qui est dit ou écrit et faciliter la compréhension (Conseil

⁴ Au total, 24 échelles sont actuellement disponibles : 19 pour les activités de médiation et 5 pour les stratégies de médiation.

de l'Europe 2021 : 123). Elles peuvent s'appliquer à de nombreuses activités. Il s'agit de stratégies pour expliquer un nouveau concept et stratégies pour simplifier un texte.

2. MÉDIATION DANS L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS JURIDIQUE

Avant de décrire les démarches réalisées pour la transformation des cours du français juridique, la méthodologie utilisée pour l'intégration des activités et stratégies de médiation dans ces cours sera présentée. La médiation se proposant comme une compétence importante à acquérir dans les cours d'une langue étrangère de spécialité, notamment dans la formation des étudiants en droit, le contenu de ces cours devrait être modifié de manière à ce qu'elle en fasse partie intégrante. L'exemple du cours innové de cette façon, dont la description nous proposons, comprend quelques approches méthodologiques, d'une part la méthodologie FOS (MANGIANTE – PARPETTE, 2004, DELALANDE, 2020) et d'autre part les techniques du développement de la compétence de médiation (NORTH – PICCARDO, 2016, JANOWSKA, 2023). La demande concrète de formation est due aux programmes universitaires de la formation des futurs juristes. Il est évident que régulièrement il faut faire une analyse des besoins ciblée et repenser le contenu des cours proposés. L'élaboration des activités innovées est un processus englobant la nécessité de répondre aux enjeux de l'évolution des métiers au XXI^e siècle. Les descripteurs de médiation ont servi de base de cette relecture des contenus des cours de français juridique.

Dans cette partie de l'article, nous présenterons donc tout d'abord les caractéristiques de la langue juridique et ses spécificités au regard de l'enseignement universitaire de la *langue de spécialité*. Ensuite nous esquisserons les résultats d'une analyse des besoins de connaissances des étudiants en droits (MANGIANTE – PARPETTE, 2004 : 7-9, 17) et sur la base de cette analyse nous proposerons une liste de micro-tâches de médiation développées pour ce cours. Enfin, nous mentionnerons brièvement quelques difficultés rencontrées lors de leur création.

2.1 Français juridique

En chaque pays, le « *langage juridique* est un usage particulier de la langue nationale. Le langage juridique français n'est qu'un usage de la langue française. Un langage de spécialité. » (CORNU, 1990 : 6). Mais, au sein de la langue nationale, le langage juridique se singularise par quelques traits qui le constituent comme langage spécialisé. Sa spécificité tient d'abord à l'existence d'un vocabulaire juridique et aux particularités du discours juridique. Le langage du droit est un *langage technique*, un *langage traditionnel*. À certains égards, le langage juridique est un langage *professionnel*. C'est le langage dans lequel les membres des professions judiciaires et juridiques exercent leurs fonctions. Dans son ensemble, le langage juridique est un langage *pratique*. Il est au service du droit. Il est ordonné à la création et à la réalisation du droit. (CORNU, 1990 : 7 ; LARIŠOVÁ, 1996 : 9-10).

Le *français juridique* comprend deux composantes dans sa définition : celle du *droit français*, système juridique issu du droit romain, et celle du *français du droit*, système linguistique restreint à l'usage particulier d'un domaine professionnel, le droit. Il allie la didactique d'un système linguistique et la didactique d'un système juridique (GONZÁLEZ REY, 2009 : 185). Enseigner le français juridique implique donc d'aborder ces deux composantes, mais l'une peut primer sur l'autre selon le public concerné. Ainsi, un cours de français juridique destiné à des apprenants francophones sera plutôt ciblé sur les contenus du droit français, tandis que celui dispensé aux étudiants étrangers sera davantage orienté vers la langue du droit. C'est ce public auquel les cours de français juridique en République tchèque sont proposés.

2.2 Cours de français juridique à la Faculté de droit de l'Université Masaryk

Le Centre de langues de l'Université Masaryk offre un large éventail de cours de langues étrangères visant des objectifs spécifiques, dénommés aussi cours de *langue de spécialité*. Quant au Français sur Objectif Spécifique (FOS), il est enseigné à la Faculté

d'économie et d'administration (*Français pour les économistes*), à la Faculté des sciences (*Français pour les étudiants en sciences*) et à la Faculté de droit (*Français pour les étudiants en droit*)⁵. Ces cours sont proposés soit en licence (90 minutes deux fois par semaine, pendant deux semestres) où ils sont destinés aux étudiants dont le niveau de départ est B2⁶ soit en master (90 minutes une fois par semaine, pendant un semestre), dans ce cas le niveau de départ est B1. Le *Français pour les étudiants en droit* fait exception, le cours est enseigné pendant deux semestres 90 minutes une fois par semaine et il est proposé aux étudiants pendant toute la durée de leurs études à la Faculté de droit, car celles-ci ne sont pas divisées en deux programmes (licence et master) et durent cinq ans. Pour cette raison, le public dans les cours n'est pas homogène, il y a les étudiants qui ont choisi le cours en première année de leurs études ainsi que ceux qui ont préféré s'inscrire en troisième ou quatrième année. Ainsi, on trouve dans une même classe des étudiants qui n'ont suivi aucune formation juridique dans leur propre langue et ne connaissent donc même pas les termes et concepts employés dans le système juridique de leur pays à côté de ceux qui ont déjà de bonnes connaissances en droit tchèque.

2.3 Connaissances à acquérir dans le cours *Français pour les étudiants en droit*

En présence d'un groupe aussi hétérogène, il faut fixer des objectifs à atteindre pour tous les étudiants qui le constituent et les outils permettant de les atteindre. Il est donc nécessaire de préciser les types de connaissances à acquérir ou à approfondir. Il s'agit de *connaissances notionnelles*, c'est-à-dire des généralités dans différents domaines du droit français (droit civil, pénal, commercial, de travail

⁵ Le français est enseigné aussi dans d'autres facultés de l'Université Masaryk, mais il s'agit soit du Français sur Objectifs Universitaires (FOU), ce sont les cours de *Français pour les étudiants en sciences sociales* à la Faculté des sciences sociales et *Français pour les philologues* à la Faculté des Lettres et à la Faculté de pédagogie ou encore du Français langue étrangère (FLE) à la Faculté de l'informatique.

⁶ Selon les critères du CECR.

etc.) et dans le domaine de la grammaire française, et de *connaissances spécifiques* dans le domaine de la terminologie et de la morphosyntaxe de la langue française et du discours caractérisant la langue de droit (CARVALHO, 2010 ; GONZÁLEZ REY, 2009 ; DAMETTE, 2007). À ces deux types de connaissances, nous trouvons utile d'ajouter la *compétence de médiation* dont nous parlerons en détail dans le sous-chapitre suivant.

Parmi les connaissances notionnelles, nous rappelons l'utilité de distinguer à côté des domaines et sous-domaines du droit les catégories professionnelles, c'est-à-dire les acteurs de la justice (avocats, huissiers/commissaires de justice, conciliateurs de justice, experts judiciaires, jurés d'assises, magistrats, notaires), les organes juridictionnels (tribunaux, cours, conseils) et les actions juridiques (demandes, saisines, appels, pourvois, enquêtes policières, décision de justice). Une fois ces principes généraux du droit ou d'autres concepts français expliqués, il est important de les comparer avec les principes existants dans le système juridique tchèque. Il en est de même pour les juridictions (en France, par exemple, il y a trois juridictions pénales : tribunal de police, tribunal correctionnel, cour d'assises, tandis qu'en République tchèque une telle hiérarchie n'existe pas). « Cette démarche d'éclaircissement des notions juridiques dans l'intérêt des étudiants va se révéler indispensable lors de l'analyse de documents authentiques. » (CARVALHO, 2010 : 4).

Les connaissances notionnelles doivent être accompagnées de l'acquisition de connaissances spécifiques dans le domaine de la terminologie juridique et dans celui de la syntaxe employée dans le discours juridique. Elles ne doivent pas être très poussées, mais fonctionnelles. L'étude du vocabulaire juridique peut se faire à travers la lexicologie, la morphologie ou la sémantique lexicale : en lexicologie en faisant recours à l'étymologie, en morphologie grâce aux procédés par suffixation, préfixation et dérivation, en sémantique lexicale grâce à l'étude des significations des termes (GONZÁLEZ REY, 2009 : 189-194). Les difficultés que les étudiants rencontrent dans l'acquisition du lexique sont liées au fait que le vocabulaire juridique est composé de deux types de termes : les termes techniques qui n'ont de sens qu'au regard du droit (juge, loi, convention, sûretés, saisine, perquisition) et les termes semi-techniques qui ont le plus souvent un sens différent dans le langage courant et dans la langue de

spécialité (la cour à l'école x la Cour de justice, passer un appel téléphonique x faire appel d'une décision) (GONZÁLEZ REY, 2009 : 190 ; CARVALHO, 2010 : 7 ; LARIŠOVÁ, 2006 : 9).

Deux autres spécificités du lexique juridique sont rappelées par Michel Soignet :

Dans le langage du droit, les synonymes sont quasiment inexistantes. Car le droit ne doit pas être approximatif. Les mots peuvent avoir un sens voisin, mais distinct. (2003 : 99)

Le juriste sait bien que, pour mieux définir et saisir le sens d'un mot, il peut être utile de l'opposer au sens d'un autre. Ces rapports d'opposition lui permettent de clarifier sa pensée en mettant un peu d'ordre dans la complexité des institutions juridiques. (2003 : 103)

La syntaxe est caractérisée par les temps, modes et tournures verbales d'une part, et par l'emploi de certains indéfinis, d'autre part. Le présent de l'indicatif exprime souvent une obligation, la voix passive est préférée à la voix active dans la règle légale, les expressions impersonnelles sont utilisées pour viser tout le monde, les verbes exprimant la décision des juges sont le plus souvent à la 3^e personne, les participes présents et passés sont utilisés pour exprimer les considérants dans les décisions ou textes juridiques, etc. Les pronoms et adjectifs indéfinis marquent la généralité de la règle (SOIGNET, 2003 ; GONZÁLEZ REY, 2009 ; CARVALHO, 2010 ; DAMETTE – DARGIROLLE, 2012).

Le discours juridique lui-même est, par nature, argumentatif et structuré et Éliane Damette souligne que l'entraînement à « l'analyse des différents types de discours juridiques, afin d'en maîtriser la construction, et tout particulièrement les techniques d'argumentation spécifiques au droit » représente l'un des postulats de la didactique du français juridique (2007 : 15). Les discours juridiques peuvent être écrits et oraux et les situations discursives comprennent aussi bien la communication écrite et orale des membres des professions judiciaires et juridiques (magistrats, avocats, notaires, professeurs de droit, etc.) que celle des personnes qui utilisent le langage juridique dans l'exercice de leurs professions sans être tous des professionnels du droit (parlementaires, membres des administrations, maires,

journalistes, etc.), mais aussi la communication des personnes non initiées en droit qui, à un moment donnée, doivent adopter des discours juridiques pour différentes raisons (divorce, contrat d'achat, conditions générales de vente, etc.) (LARIŠOVÁ, 2006 : 9 ; GONZÁLEZ REY, 2009 : 195-196).

Dans les cours de français juridique, la maîtrise des discours juridiques est naturellement visée, à côté de l'acquisition de la terminologie et de la syntaxe. Les discours oraux et écrits peuvent être étudiés, analysés et pratiqués à travers la compréhension de la structure d'une décision de justice, de l'analyse des parties d'un contrat ou de l'observation de l'argumentation dans une plaidoirie, etc. La compétence de médiation s'avère très utile dans cet apprentissage.

2.4 Rôle de la médiation

Pourquoi est-il utile d'introduire la médiation en cours de français pour les juristes ? Quelles compétences aide-t-elle à développer ?⁷

La compétence de médiation est un ensemble complexe de compétences linguistiques, interculturelles et pluriculturelles, de compétences socio-émotionnelles et de compétences stratégiques (Conseil de l'Europe 2021 : 135) qui a sans aucun doute sa place en contexte professionnel (NORTH – PICCARDO, 2016 : 7 ; CRENDAL – RENAUD, 2022 : 62).

Dans le domaine juridique, l'avocat ou le notaire qui est dans l'interaction avec son client est souvent en situation de médiation sans trop s'en rendre compte. Au lieu de lui lire de longs articles de loi ou les parties d'une décision de justice rédigés en langue juridique, il lui explique ces termes et concepts techniques de manière compréhensible et il a le souci de s'assurer que son interlocuteur reçoit son message de manière optimale. Il met en œuvre des activités et stratégies spécifiques : il organise l'espace physique (il s'éloigne de son interlocuteur ou se rapproche à lui), observe ses réactions

⁷ Le rôle des activités et stratégies de médiation dans l'enseignement du français juridique dans les universités en République tchèque aujourd'hui est examiné dans la recherche doctorale de l'auteure.

physiques (incompréhension, ennui) et vérifie verbalement que la communication passe, adapte son niveau de langage, explique un mot ou une notion non comprise, se met à la place de son interlocuteur pour s'assurer que certains aspects culturels ne sont pas un obstacle, observe attentivement les moments où les interlocuteurs veulent interagir et gère ces interactions, rend le contenu informatif « intéressant et vivant » en donnant ses opinions personnelles ou des exemples, en utilisant des ressources rhétoriques, etc. (GIRARDET, 2022 : 58). Il utilise donc les activités et stratégies de médiation intralangue. Nous rappelons ici l'objectif de la compétence de médiation, c'est-à-dire transmettre librement le contenu d'un texte parlé ou écrit à une tierce personne qui ne connaît pas la langue de ce texte, s'assurer que le destinataire comprend le message et, le cas échéant, le recréer avec le destinataire afin de le rendre plus compréhensible.

La sensibilisation des étudiants en droit aux activités et stratégies de médiation et leur intégration dans les cours de langues pour les juristes s'avèrent très importantes. En effet, ils auront recours à la médiation non seulement pendant leurs études universitaires mais surtout quand ils intégreront le monde du travail. Les principes du travail d'un médiateur seront donc très utiles aux étudiants qui se préparent aux professions juridiques qu'ils vont exercer dans un contexte européen de plus en plus plurilingue. Ils auront besoin de comprendre des textes spécialisés, de savoir expliquer leur contenu aux clients ou collaborateurs potentiels, de leur transmettre les informations clés tout en retrouvant les points que les différentes cultures juridiques ont en commun.

2.5 Exemples d'activités et stratégies de médiation utilisées dans les cours à l'Université Masaryk

Ce sont surtout les activités de médiation de textes que nous avons choisi de développer dans les cours de *Français pour les étudiants en droit*⁸, et parmi elles notamment les échelles suivantes :

⁸ En 2022, l'équipe des enseignants du Centre de langues de l'Université Masaryk d'anglais pour les juristes a publié le livre dédié à l'enseignement de l'anglais juridique (BILOVÁ, Š., DOUPOVCOVÁ, R., HRADLOVÁ, A. et al. (2022).

- transmettre des informations spécifiques,
- traiter un texte,
- prendre des notes,
- expliquer des données,
- traduire un texte écrit. (Conseil de l'Europe 2021 : 99-114)

La traduction est abordée dans la perspective du *CECR – Volume complémentaire* selon laquelle « l'accent est mis sur la spontanéité et l'informalité de cette traduction ; le but de cette activité est de fournir une traduction approximative et sommaire, de saisir et de transmettre l'information essentielle et, à des niveaux plus élevés, de saisir et de faire passer les nuances » (Conseil de l'Europe 2021 : 108). Il est tout à fait possible d'inclure des activités de traduction dans les cours destinés aux étudiants au niveau B1 sous forme de traductions approximatives de textes courts, et aux niveaux supérieurs choisir des textes sources plus complexes et demander aux étudiants une traduction de plus en plus précise et fidèle à l'original.

En ce qui concerne les stratégies de médiation, elles représentent des techniques utiles pour clarifier le sens du message et faciliter la compréhension :

- expliquer un nouveau concept en établissant des liens avec un savoir préalable, en adaptant le langage et en décomposant une information compliquée,
- simplifier un texte en l'amplifiant ou en le réduisant (Conseil de l'Europe 2021 : 123-128).

Právnícká angličtina. Praha : Grada) comportant un chapitre dédié à la médiation. Il est basé sur leurs expériences avec la médiation dans les cours d'*Anglais pour les étudiants en droit*. Dans le cadre de ces cours, ils proposent plusieurs tâches de médiation complexes intégrant la médiation de textes, de concepts et de communication, et la médiation fait partie aussi de l'examen final. Barbora Chovancová, membre de cette équipe, a publié plusieurs articles sur ce thème (CHOVANCOVÁ, B. (2016). Mediation in Legal English Teaching. *Studies in Logic, Grammar and Rhetoric*. Bialystok: De Gruyter Open, 2016, année 45, No. 1, 21-35 ; CHOVANCOVÁ, B. (2018). Practicing the skill of mediation in English for legal purposes. *Studies in Logic, Grammar and Rhetoric*. Bialystok: University of Bialystok, 2018, année 53, No 66, 49-60).

Niveau	B1/ B2	
Type de médiation	médiation intralangue médiation de textes textes sources : en langue française textes cibles : en langue française	
Médiateurs	étudiants tchèques/slovaques en droit	
Activités de médiation + Stratégies de médiation	Transmettre des informations spécifiques Adapter son langage	<i>expliquer à un écolier la notion « atteinte aux droits de l'homme »</i> <i>expliquer à un salarié les termes de son contrat de travail</i> <i>expliquer à une personne âgée les termes utilisés dans un testament</i>
Activités de médiation	Traiter un texte	<i>rassembler des informations provenant de deux textes sur le principe de la laïcité, résumer les points essentiels des deux textes</i>
Activités de médiation	Prendre des notes	<i>prendre des notes pendant la présentation d'une actualité par un collègue du groupe pour résumer ensuite l'actualité sur la base de ces notes</i>
Activités de médiation	Traduire un texte écrit	<i>faire une traduction sommaire d'une mise en demeure pour obtenir le paiement de la créance</i>
Stratégie de médiation	Relier à un savoir préalable	<i>comparer le système des juridictions françaises avec le système des juridictions tchèques</i>
Stratégie de médiation	Adapter son langage	<i>présenter le contenu du dispositif d'une décision de justice</i> <i>éclairer le concept de la servitude et du droit de passage</i>
Stratégie de médiation	Amplifier un texte dense	<i>expliquer les obligations du locataire spécifiées dans un contrat de bail en donnant des exemples</i>
Stratégie de médiation	Élaguer un texte	<i>informer un membre de sa famille sur le droit à la rétractation et les délais en cas d'achat par internet en supprimant ce qui n'est pas pertinent pour lui et en mettant en évidence les informations clés</i>

Tableau 1 : Exemples d'activités et de stratégies de médiation

À titre d'exemple, nous présentons quelques micro-tâches de médiation proposées aux étudiants du cours *Français pour les*

étudiants en droit. Elles s'inspirent des thèmes étudiés pendant le cours et elles sont développées sur la base des échelles du *CECR – Volume complémentaire*. Elles sont souvent pratiquées en binômes, quelque fois sous forme de jeu de rôles.

2.6 Développement des tâches de médiation destinés aux cours de *Français pour les étudiants en droit*

Dans la pratique pédagogique, on a le plus souvent affaire à des micro-tâches développant la médiation de textes ou éventuellement la médiation de la communication. Iwona Janowska voit l'explication de cette situation dans le fait que les manuels et supports pédagogiques contiennent déjà depuis quelques années des propositions concrètes pour communiquer dans l'interaction plurilingue. En revanche, les tâches de médiation de concepts « impliquent une collaboration de groupe et une gestion du travail du groupe, ce qui, jusqu'à présent, est relativement rarement utilisé dans les cours de langues étrangères » (JANOWSKA, 2023 : 370). La raison en est peut-être que les enseignants ne perçoivent pas ce type d'activité comme « appartenant pleinement au domaine de l'enseignement/l'apprentissage des langues étrangères » (ibid.). Une autre explication est également possible. Même si les échelles et les descripteurs sont déjà proposés par les auteurs du *CECR – Volume complémentaire* pour toutes les activités et stratégies de médiation, créer des tâches de médiation complexe est un défi difficile, car la médiation

[...] implique à la fois une compétence sociale et culturelle et une compétence plurilingue. L'accent est donc mis sur le fait que l'on ne peut pas, dans la pratique, séparer les types de médiation les uns des autres. En adaptant les descripteurs à leur contexte, les utilisateurs devraient donc se sentir libres de mélanger et d'associer les catégories en fonction de leurs propres objectifs. (Conseil de l'Europe, 2021 : 97)

Les tâches de médiation font partie intégrante des méthodes parues après 2018, date de publication du *CECR – Volume complémentaire*, destinées à l'enseignement du FLE. En ce qui concerne les manuels et supports pédagogiques pour l'enseignement

du FOS, une seule méthode de français professionnel, *Édito Pro BI* destinée à l'enseignement du français des affaires, a été publiée après cette date. Les enseignants du français juridique ne disposent donc pas de manuel récent⁹ et doivent soit développer leur propre matériel pédagogique pour les tâches de médiation, soit s'inspirer des supports pédagogiques destinés à l'enseignement de l'anglais, allemand ou espagnol pour les juristes. Le *Volume complémentaire* n'a pas encore été traduit en tchèque et les nouvelles échelles et stratégies risquent de ne pas être suffisamment connues.

CONCLUSION

En République tchèque, la médiation dans l'enseignement des langues représente un thème relativement nouveau. Ainsi, le volume de sources disponibles sur le sujet, en particulier en tchèque, est nettement inférieur à celui portant sur d'autres aspects de la didactique des langues. Pourtant on observe un fort intérêt des enseignants et chercheurs pour cette activité de communication langagière éveillée sans doute grâce à la publication du *CECR – Volume complémentaire* qui a marqué une nouvelle étape dans la réflexion sur les activités et stratégies de médiation. Même si les tâches de médiation n'apparaissent pas encore dans la plupart des manuels utilisés dans l'enseignement des langues étrangères, et particulièrement du français, la description détaillée de la médiation proposée par les auteurs du *CECR – Volume complémentaire* permet aux enseignants de comprendre cette notion en profondeur, identifier ses valeurs et les apprécier.

Dans cet article, nous avons présenté les résultats de la modification du cours *Français pour les étudiants en droit* sous la lumière de la médiation et de ses objectifs qui s'avère être profitables

⁹ Outre les deux manuels référentiels du domaine de l'enseignement du français juridique, tels *Le Français du droit* de J.-L. Penfornis (Clé International, 1998) ou *Le Français juridique* de M. Soignet (Hachette, 2003), seuls trois autres manuels ont été publiés de suite : *Méthode de français juridique* de É. Damette et F. Dargirolle (Daloz 2012), *Introduction à la langue juridique française* de Ch. Schmidt-König (Nomos 2011) et *Français langue juridique* de J.-M. Gallerne (Nowela 2014). Aucun ne propose d'activité de médiation.

pour l'enseignement du FOS. Nous avons présenté une liste de micro-tâches de médiation développées sur la base des échelles du CECR pour la médiation de textes et pour les stratégies de médiation susceptibles d'enrichir la formation linguistique des futurs juristes.

Pour les étudiants en droit, la sensibilisation aux activités et stratégies de médiation se montre très utile. La compétence de médiation complète et enrichit les connaissances qu'ils doivent acquérir pour maîtriser les difficultés du français juridique : connaissances juridiques, grammaticales, lexicales et morphosyntaxiques. Dans les différents métiers de la justice qu'ils vont exercer dans leur vie professionnelle, ils auront souvent recours aux principes de la médiation linguistique pour mieux comprendre les textes compliqués et savoir s'y repérer, pour résumer, pour adapter son registre de langue ou pour trouver des passerelles entre les différentes cultures juridiques.

BIBLIOGRAPHIE

- BIEDERMANN, Anne (2014) : La médiation linguistique dans un contexte d'enseignement des langues étrangères. In : *Synergies Chili*, n° 10, 83-91, (en ligne) [Consulté le 06/01/2024] : <https://gerflint.fr/Base/Chili10/biedermann.pdf>.
- BILOVÁ, Štěpánka – DOUPOVCOVÁ, Radmila – HRADILOVÁ, Alena et al. (2022) : *Právnícká angličtina*. Praha, Grada.
- CARVALHO, Christine (2010) : Enseigner la langue du droit comme langue étrangère : cas du français juridique destiné à des étudiants espagnols. In : *La Clé des Langues* (en ligne), Lyon, ENS de LYON/DGESCO. [Consulté le 06/01/2024] : <https://cle.ens-lyon.fr/espagnol/langue/didactique/fle/enseigner-la-langue-du-droit-comme-langue-etrangere-cas-du-francais-juridique-destine-a-des-etudiants-espagnols>.
- CHOVANCOVÁ, Barbora (2016) : Mediation in Legal English Teaching. In : *Studies in Logic, Grammar and Rhetoric*. Bialystok, De Gruyter Open, année 45, No. 1, 21-35.
- CHOVANCOVÁ, Barbora (2018) : Practicing the skill of mediation in English for legal purposes. In : *Studies in Logic, Grammar and Rhetoric*. Bialystok, University of Bialystok, année 53, n° 66, 49–60.

- Conseil de l'Europe (2001) : *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner évaluer*. [Consulté le 19/09/2023] : <https://rm.coe.int/16802fc3a8>.
- Conseil de l'Europe (2018) : *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner évaluer. Volume complémentaire avec de nouveaux descripteurs*. [Consulté le 19/09/2023] : <https://rm.coe.int/cecr-volume-complementaire-avec-de-nouveaux-descripteurs/16807875d5>.
- Conseil de l'Europe (2021) : *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer – Volume complémentaire*. Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2021. [Consulté le 19/09/2023] : https://rm.coe.int/cadre-europeen-commun-de-referance-pour-les-langues-apprendre-enseigne/1680a4e270?utm_source=sendinblue&utm_campaign=SAVOIR%20INFO%20mise%20%20jour%20%20version%202020%20volume%20complmentaire&utm_medium=email.
- CORNU, Gérard (1990) : *Linguistique juridique*. Paris, Montchrestien.
- COSTE, Daniel – CAVALLI, Marisa (2015) : *Education, mobilité, altérité. Les fonctions de médiation de l'école*. Conseil de l'Europe. [Consulté le 19/09/2023] : <https://rm.coe.int/education-mobilite-alterite-les-fonctions-de-mediation-de-l-ecole/16807367ef>.
- CRENDAL, Alexandra – RENAUD, François (2022) : La médiation dans la communication professionnelle. In : *Le français dans le monde*, n° 438, janvier-février 2022, 62-63.
- DAMETTE, Éliane (2007) : *Didactique du français juridique*. Paris, L'Harmattan.
- DAMETTE, Éliane – DARGIROLLE, Françoise (2012) : *Méthode de français juridique*. Paris, Dalloz.
- DELALANDE, Hana (2020) : L'enseignant et l'analyse des besoins de ses apprenants : le cas du français de spécialité. In : *Romanistica Comeniana*, n° 2/2020, 103-115. [Consulté le 10/03/2024] : https://fphil.uniba.sk/fileadmin/fif/katedry_pracoviska/krom/RC2_2020.pdf.
- ĐURIĆ, Ljiljana (2019) : L'évolution de la notion de médiation linguistique et (inter)culturelle : quelles implications pour l'enseignement du FLE en Serbie ? In : *Interactions dans les Sciences du Langage. Interactions disciplinaires dans les Études littéraires, Les études françaises aujourd'hui*, Vol. 11, Article 12, 170-182. [Consulté le 11/09/2023] : <https://doi.org/10.18485/efa.2019.11.ch12>.
- GALLERNE, Jean-Michel (2014). *Français langue juridique*. Poznań, Nowela.

- GIRARDET, Jacky (2022) : Un cadre pour la médiation. In : *Le français dans le monde*, n° 438, 58-59.
- GONZÁLES REY, Maribel Isabel (2009) : Une approche didactique aux caractéristiques linguistiques du français juridique. In : *ResearchGate GmbH* (en ligne), [Consulté le 12/12/2023] : <https://www.researchgate.net/profile/Maria-Isabel-Rey>.
- JANOWSKA, Iwona (2023) : Tâches de médiation comme outils d'enseignement/d'apprentissage actionnel des langues étrangères. In : *Neofilolog. Czasopismo Polskiego Towarzystwa Neofilologicznego*, n°60/2, 362-378.
- LARIŠOVÁ, Markéta (2006) : *Le français pour les juristes*. Univerzita Karlova.
- MANGIANTE, Jean-Marc – PARPETTE, Chantal (2004) : *Le Français sur Objectifs Spécifiques : de l'analyse des besoins à l'élaboration d'un cours*. Paris, Hachette.
- MAREČKOVÁ, Pavla (2021). (Ne)Ztraceno v překladu: Nové pojetí mediace v Dodatku k SERRJ. In : *Cizí jazyky*. année 64, n° 4, Praha, Univerzita Karlova, 3-16.
- NORTH, Brian – PICCARDO, Enrica (2016) : *Élaborer des descripteurs illustrant des aspects de la médiation pour le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)*. [Consulté le 19/09/2023] : <https://rm.coe.int/0900001680713e2d>.
- PENFORNIS, Jean-Luc (1998) : *Le Français du droit*. Paris, CLE International.
- PICCARDO, Enrica (2012) : Médiation et apprentissage des langues : pourquoi est-il temps de réfléchir à cette notion? In : *ELA. Études de linguistique appliquée*. Vol. 3, n°167, 285-297.
- SCHMIDT-KÖNIG, Christine (2011) : *Introduction à la langue juridique française*. Baden-Baden, Nomos Verlagsgesellschaft.
- SOIGNET, Michel (2003) : *Le français juridique*. Paris, Hachette.

Daniela Veškrnová

Département de langue et littérature françaises

Faculté de Pédagogie, Université Masaryk

Poříčí 9, Brno 603 00, Česká republika

daniela.veskrnova@econ.muni.cz